Envoyé en préfecture le 16/10/2026
Reçu en préfecture le 16/10/2026
Publié le
ID : 035-213500978-20261013-20261001-DE

MAIRIE DE DOMALAIN
(Ille et Vilaine)

Registre des délibérations

République Française

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du Mardi 13 octobre 2026

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part au vote
19	17	18
Date de la convocation		
7 octobre 2026		
AFFICHAGE/ PUBLICATION		
(en vertu de l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)		
16 octobre 2026		
Pour	Contre	Abstention
18	0	0

L'an deux mil vingt-six, le 13 octobre à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de DOMALAIN s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur BODIN Alexandre, Maire.
Les convocations individuelles, l'ordre du jour et la note de synthèse ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux, le 7 octobre 2026.

Présents : BODIN Alexandre, SUBIRY Delphine, MOREAU Sylvain, MENEUST Marie, SUBIRY Jean-Yves, DUFLOS Béatrice, PANETIER Pascal, SARTONI Justine, FAUCHEUX David, GUERAULT Maggy, BOUGERES Amandine, CHEVRIER Denis. HERVOUET Sylvie, DÉSILLE Julien, TOUCHET Maxime, JEANNE Quentin, SOREL Marie.

Absents excusés ayant donné procuration : DZIEDZIC Ollivier (pouvoir à M. CHEVRIER Denis)
Absents excusés : Néant

Absents : Néant

Secrétaire de séance : MENEUST Marie

20261001 Décisions prises par le maire dans le cadre des délégations du conseil municipal au maire.

-Conformément à l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales, Monsieur Le Maire rend compte des décisions prises dans le cadre de sa délégation (délibération du 31 mars 2026 n° 20260311) :

- Décisions relatives au droit de préemption :

Numéro DIA	Date dépôt	Localisation	Parcelles	Nature	Décision DPU
035 097 26 V0007	23.07.2026	2 Rue du Colombier	AB 682 : 4 m2 AB 683 : 210 m2 AB 685 14 m2 77 m2	Bâti	Renonciation
035 097 26 V0008	23.07.2026	2 Rue du Colombier	AB 682 : 4 m2 AB 683 : 210 m2 AB 685 14 m2 77 m2	Bâti	Renonciation

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture de Rennes le : 16 octobre 2026
et publication et/ou notification le : 16 octobre 2026

- Décisions relatives aux dépenses d'investissement, concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à 40 000 € HT ainsi que toute décision concernant leurs avenants.

Dates	Objets
03/07/2026	MEDIALEX – Procédure adaptée – Travaux de voirie 2026 – 159,88 €
03/07/2026	BDA METAL – Passerelle au Plan d'eau – 5 200 €
07/07/2026	TEREVA – Mobilier logement 2 allée des Bruyères – 307,27 €
07/07/2026	RUBION MICHEL – Fournitures pour passerelle plan d'eau – 237,17 €
07/07/2026	POINT P – Bois pour le sol de la passerelle – 1 417,98 €
07/07/2026	PROTECT'HOMS - Défibrillateur – 1 398 €
26/08/2026	ECLOS – Conception nouveau Logo commune – 800 €
26/08/2026	XEFI – Stations d'accueil mairie – 375,17 €
26/08/2026	PHONER BUSINESS – 1 Ordinateur + 4 écrans Mairie – 1 194 €
26/08/2026	ELECTRODEPOT – Réfrigérateur mairie – 199,50 €
26/08/2026	ELECTRODEPOT – Machine à café mairie – 279,98 €

➢ **DECISION :**

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, prennent acte des décisions prises par M. le Maire dans le cadre de ses délégations

A l'unanimité (pour : 18 ; contre : 00 ; abstention : 00)

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre suivent les signatures

Pour extrait certifié conforme,
En mairie, le 16 octobre 2026
Le Maire, M. BODIN Alexandre

MAIRIE DE DOMALAIN
35680 DOMALAIN

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture de Rennes le : 16 octobre 2026
Publication le : 16 octobre 2026

Envoyé en préfecture le 16/10/2026
Reçu en préfecture le 16/10/2026
Publié le
ID : 035-213500978-20261013-20261001-DE